

**NORME PROFESSIONNELLE
OPÉRATEUR OU OPÉRATRICE
DE MÉTIERS À TISSER**

**Cette norme professionnelle a été approuvée
par la Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale
le 21 avril 2005**

Cette norme professionnelle a été élaborée par le Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie textile du Québec grâce au soutien technique d'Emploi-Québec et au soutien financier du Fonds national de formation de la main-d'œuvre.



Direction du projet	Paul Legault Directeur général Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie textile du Québec
Coordination du projet	Martin Blondin Chargé de projets Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie textile du Québec
Rédaction	Martin Blondin Chargé de projets Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie textile du Québec François Rochon Chargé de projets Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie textile du Québec
Collaboration	André Larochelle André Larochelle, consultant en gestion de la formation Monique Deschênes Conseillère Direction du développement des compétences en milieu de travail Emploi-Québec Diane Savard Conseillère en intervention sectorielle Direction générale adjointe à l'intervention sectorielle Emploi-Québec

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	1
EXPOSÉ DE LA SITUATION.....	5
PROCESSUS D'ÉLABORATION DE LA NORME PROFESSIONNELLE.....	6
CONSENSUS SECTORIEL	6
DÉMONSTRATION DU CONSENSUS.....	7
NORME PROFESSIONNELLE	10
CONTEXTE GÉNÉRAL D'EXERCICE DU MÉTIER	10
CRITÈRES GÉNÉRAUX DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL.....	11
DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES COMPÉTENCES.....	12

REMERCIEMENTS

L'équipe de développement tient à remercier toutes les personnes qui ont collaboré, de près ou de loin, à l'élaboration de cette norme professionnelle, plus particulièrement les opérateurs ou les opératrices de métiers à tisser ainsi que les spécialistes du métier des diverses régions du Québec qui ont participé activement au projet au sein des comités suivants :

COMITÉ DE TRAVAIL SUR L'ANALYSE DE LA SITUATION DE TRAVAIL

Les 28, 29 et 30 avril 2004

Wasim Attalla	Caristrap International
Michel Bernier	Weavexx
Monique Bernier	Emploi-Québec
Martin Blondin	Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie textile du Québec
Diane Bruneau	Préventex
Dominic Charbonneau	Consoltex – Cowansville
Nathalie Côté	Cookshiretex
René Gendreau	René Gendreau, spécialiste de contenu
Jaclyne Joyal	Denim Swift
André Larochelle	André Larochelle, consultant en gestion de la formation
Paul Legault	Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie textile du Québec
Nicolas Lévesque	Consoltex – Montmagny
Dominic Massé	Hafner
Robert Poulin	Consoltex – Cowansville
Ginette Provençal	Les Tissages Sherbrooke
Lyse Roberge	Emploi-Québec
François Rochon	Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie textile du Québec
Diane Savard	Emploi-Québec
Paul Tessier	LaGran Canada

COMITÉ DE VALIDATION DE L'ANALYSE DE LA SITUATION DE TRAVAIL

Le 22 juin 2004

Martin Blondin	Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie textile du Québec
Diane Bruneau	Préventex
Nathalie Côté	Cookshiretex
René Gendreau	René Gendreau, spécialiste de contenu
Cécile Hammond	Ministère de l'Éducation du Québec
André Larochelle	André Larochelle, consultant en gestion de la formation
Paul Legault	Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie textile du Québec
Ginette Provençal	Les Tissages Sherbrooke
François Rochon	Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie textile du Québec
Diane Savard	Emploi-Québec
Ronald Séguin	Consoltex – Cowansville

COMITÉ D'EXPERTS POUR L'ÉTABLISSEMENT DU PROFIL DE COMPÉTENCES

Juin à août 2004

Martin Blondin	Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie textile du Québec
René Gendreau	René Gendreau, spécialiste de contenu
André Larochelle	André Larochelle, consultant en gestion de la formation
Ginette Provençal	Les Tissages Sherbrooke
François Rochon	Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie textile du Québec

COMITÉ DE VALIDATION DU PROFIL DE COMPÉTENCES

Le 13 septembre 2004

Martin Blondin	Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie textile du Québec
Robert Bougie	Fédération des syndicats du textile et du vêtement (CSD) inc.
Jean-Claude Breton	Victor Innovatex – St-Georges
Sidney Brouillette	Albany International Canada
Diane Bruneau	Préventex
Bruno Desrochers	Weavexx
René Gendreau	René Gendreau, spécialiste de contenu
Réjean Gervais	Consoltex – Montmagny
Cécile Hammond	Ministère de l'Éducation du Québec
André Larochelle	André Larochelle, consultant en gestion de la formation
Paul Legault	Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie textile du Québec
Nicolas Lévesque	Consoltex – Montmagny
Dominic Massé	Hafner
Diane Morin	Albany International Canada
Robert Poulin	Consoltex – Cowansville
Ginette Provençal	Les Tissages Sherbrooke
Lyse Roberge	Emploi-Québec
François Rochon	Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie textile du Québec
Diane Savard	Emploi-Québec

EXPOSÉ DE LA SITUATION

L'industrie textile connaît un grand nombre de changements ayant une incidence sur l'organisation du travail et sur les compétences que doivent posséder les opérateurs ou les opératrices de métiers à tisser. La modernisation des entreprises, par le recours à de nouvelles technologies et par la robotisation et l'informatisation de la production, fait de la compétence de la main-d'œuvre un enjeu stratégique.

La production d'une norme professionnelle pour la fonction de travail d'opérateur ou d'opératrice de métiers à tisser s'inscrit dans le cadre des actions entreprises par le Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie textile du Québec qui visent le développement et la reconnaissance de la main-d'œuvre du secteur textile du Québec. La norme fournira aux entreprises une formation structurée et uniforme qui leur permettra de répondre adéquatement à leurs besoins. Le développement continu des compétences des travailleurs est certainement l'un des atouts majeurs pour les entreprises qui veulent bien se positionner sur l'échiquier mondial du textile.

La norme professionnelle touchera 29 entreprises québécoises de tissage totalisant environ 538 opérateurs ou opératrices de métiers à tisser. Voici la liste des principales organisations syndicales présentes dans le secteur textile québécois où le taux de syndicalisation estimé est de 85 % :

- Centrale des syndicats démocratiques (CSD)
- Centrale des syndicats nationaux (CSN)
- Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)
- Syndicat du vêtement, du textile et autres industries (SVTI)
- Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (TUAC)
- Syndicats affiliés ou indépendants

Les entreprises québécoises de tissage sont concentrées dans les cinq régions suivantes :

- Centre-du-Québec
- Chaudière-Appalaches
- Estrie
- Montérégie
- Montréal

PROCESSUS D'ÉLABORATION DE LA NORME PROFESSIONNELLE

Voici les étapes que nous avons suivies pour élaborer la norme professionnelle visant l'opérateur ou l'opératrice de métiers à tisser :

- Nous avons amorcé le processus par une lecture de la documentation existante.
- Une fois le contexte cerné, nous avons procédé à quelques visites d'entreprises afin de bien définir la fonction de travail d'opérateur ou d'opératrice de métiers à tisser ainsi que l'environnement dans lequel s'exécute le travail.
- Par la suite, les 28, 29 et 30 avril 2004, nous avons rassemblé à l'Hôtel et Suites Le Dauphin de Drummondville plusieurs experts de la fonction de travail provenant de différentes entreprises afin d'analyser la situation de travail. L'information recueillie a été analysée et colligée dans un rapport qui a été validé le 22 juin 2004 lors d'une rencontre qui s'est tenue au même endroit.
- Nous avons ensuite procédé, durant la période de juin à août 2004, à l'élaboration du profil de compétences de l'opérateur ou l'opératrice de métiers à tisser.
- La validation du profil de compétences a eu lieu à l'Hôtel et Suites le Dauphin à Drummondville, le 13 septembre 2004. Cette activité nous a permis d'apporter quelques bonifications au profil de compétences.

CONSENSUS SECTORIEL

À la recherche d'un consensus sectoriel sur l'établissement de la norme professionnelle pour la fonction de travail d'opérateur ou d'opératrice de métiers à tisser, nous avons envoyé le profil de compétences dans les 29 entreprises québécoises de tissage. Une lettre, jointe à l'envoi, demandait aux responsables des entreprises de tissage de nous faire part de leurs commentaires ou suggestions.

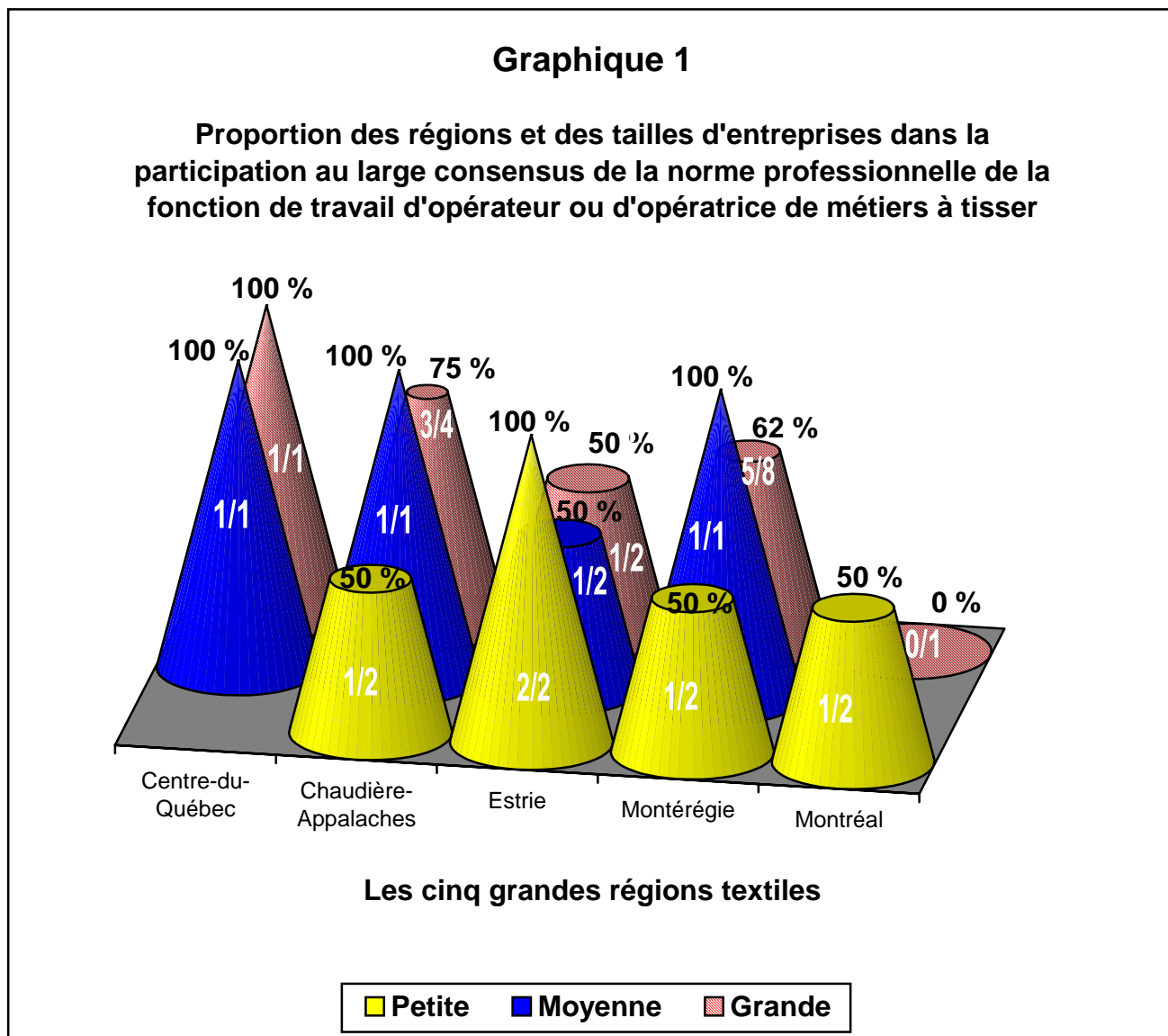
Nous avons ensuite réalisé 19 entrevues avec les responsables des entreprises de tissage, afin de recueillir plus formellement leurs commentaires. La compilation des données ainsi recueillies nous a permis de procéder à l'analyse puis aux modifications du profil de compétences.

Enfin, après quelques modifications, nous sommes en mesure de déposer une norme professionnelle pour la fonction de travail d'opérateur ou d'opératrice de métiers à tisser qui est issue d'un large consensus sectoriel.

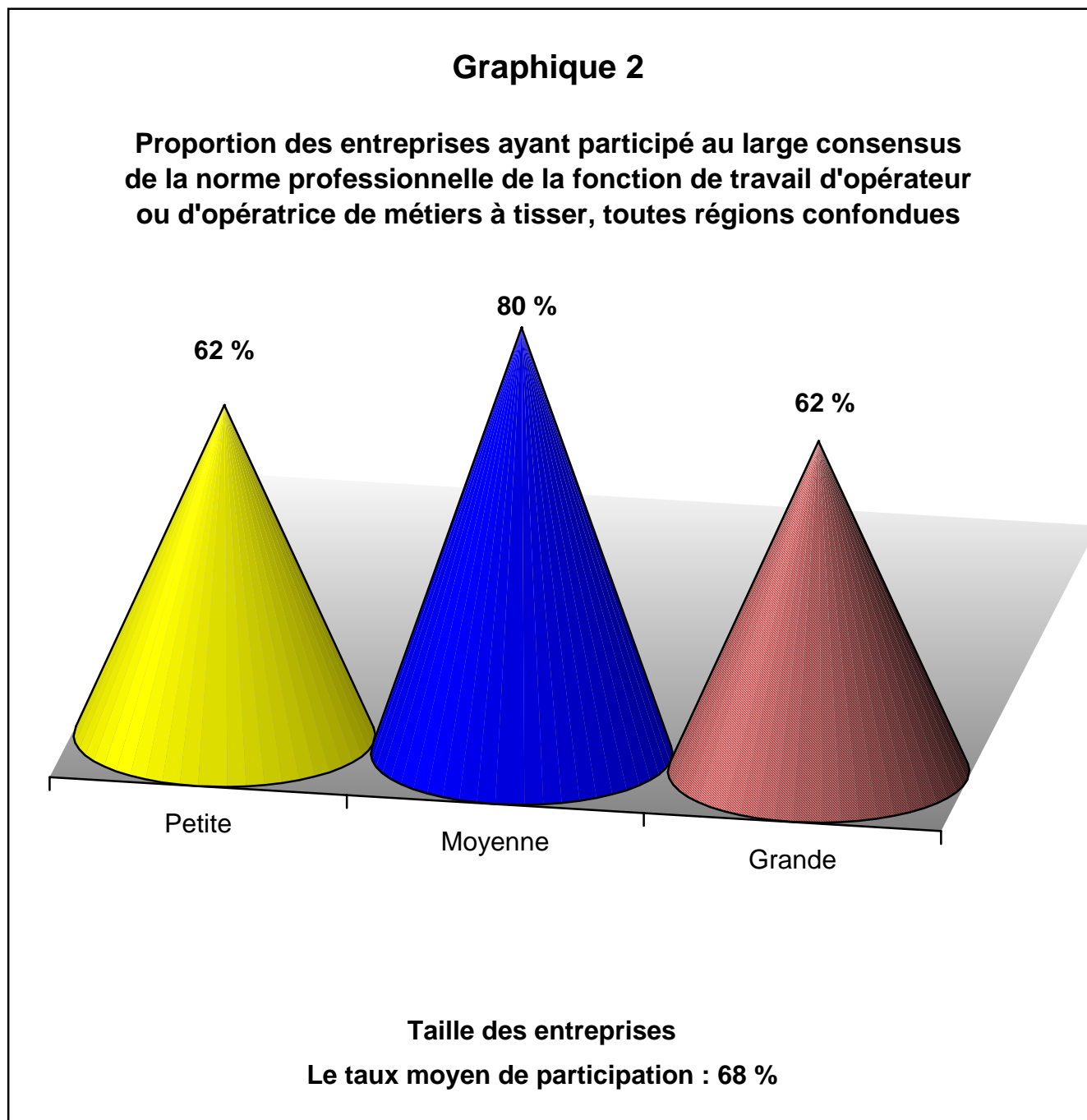
DÉMONSTRATION DU CONSENSUS

Dans le but d'obtenir le plus large consensus possible sur la norme professionnelle de la fonction de travail d'opérateur ou d'opératrice de métiers à tisser, nous avons intégré au processus de validation toutes les entreprises québécoises de tissage (29) comptant plus de cinq employés.

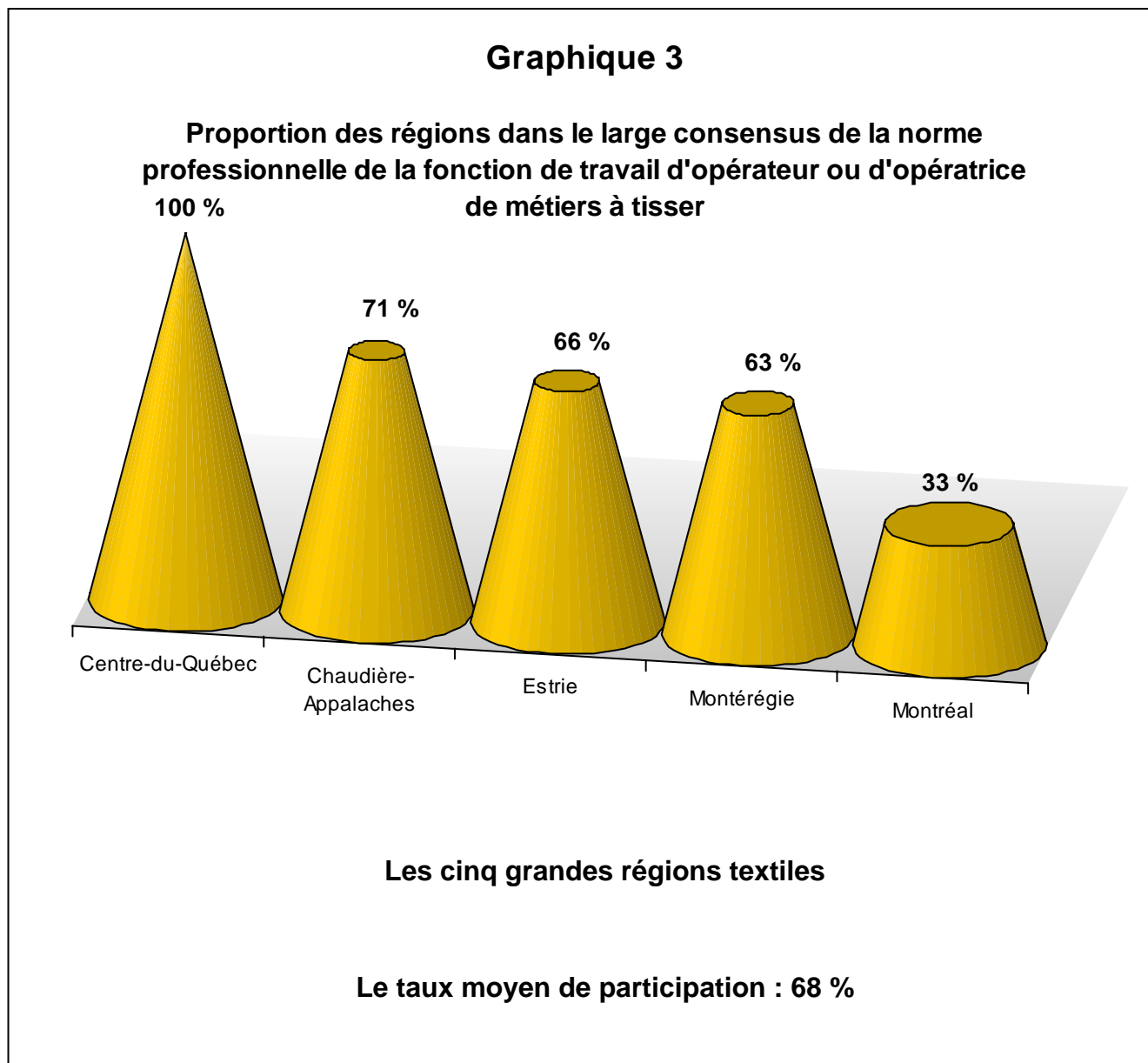
Nous pouvons voir au graphique 1, la proportion des régions et des tailles d'entreprises, exprimée en pourcentage. Les chiffres blancs correspondent à la fraction que représente le pourcentage.



La proportion des entreprises ayant participé au large consensus est présentée selon leur taille, au graphique 2.



Le graphique 3 illustre la proportion des régions dans le large consensus, toutes tailles d'entreprises confondues. Vous remarquerez que toutes les régions sont représentées.



Finalement, la méthode utilisée, jumelée à un taux de participation global de 68 %, nous amène à affirmer que la norme professionnelle de la fonction de travail d'opérateur ou d'opératrice de métiers à tisser fait l'objet d'un large consensus sectoriel.

NORME PROFESSIONNELLE

La norme professionnelle fait état des compétences associées à l'exercice de la fonction de travail d'opérateur ou d'opératrice de métiers à tisser et en précise les critères de performance associés à la réalisation des activités dans un contexte de travail.

Pour que sa compétence dans ce métier soit reconnue et afin d'obtenir un certificat de qualification professionnelle délivré par Emploi-Québec, l'opérateur ou l'opératrice de métiers à tisser devra acquérir une maîtrise totale de chacune des compétences suivantes, c'est-à-dire être capable de :

1. Alimenter les métiers;
2. Patrouiller l'aire de travail des métiers;
3. Déceler les causes d'arrêts (chaîne, trame, mécanique, etc.), réparer et remettre le métier en marche;
4. Faire des inspections des produits tissés;
5. Effectuer les entretiens courants.

CONTEXTE GÉNÉRAL D'EXERCICE DU MÉTIER

Les opérateurs ou les opératrices de métiers à tisser travaillent dans des entreprises textiles comptant de quelques employés à plusieurs centaines. En général, les participants ou les participantes de l'atelier d'analyse de la situation de travail trouvent leur travail exigeant, mais tous le trouvent stimulant. Habituellement, ils travaillent seuls durant leur quart de travail, mais font tout de même partie d'une équipe. Si le besoin d'aide survient, ils ont toujours la possibilité de se faire aider par un ou une collègue. Ils occupent des postes permanents à temps complet.

Le grand éventail de couleurs de fils utilisés pour la fabrication des produits tissés et l'utilisation des couleurs comme éléments de classification rendent impérative la capacité de bien distinguer les couleurs. De plus, certaines opérations demandent de travailler en extension ce qui exige que l'opérateur ou l'opératrice de métiers à tisser ait une bonne portée.

L'horaire de travail est contraignant surtout lorsqu'il y a rotation des quarts de travail de jour, de soir ou de nuit. Certaines entreprises de tissage doivent occasionnellement s'ajuster aux demandes du marché et faire des mises à pied temporaires.

Plus de 78 % des participants ou des participantes de l'atelier d'analyse de la situation de travail exercent leur fonction dans des entreprises syndiquées. Leur taux horaire moyen est de 15,92 \$.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Voici les critères généraux que doit respecter l'opérateur ou l'opératrice de métiers à tisser :

- Utiliser l'équipement et l'outillage appropriés mis à sa disposition pour travailler de façon sécuritaire;
- Porter les équipements de protection individuelle;
- Faire preuve de vigilance (être attentif);
- Respecter les règles propres à l'entreprise (se conformer à la signalisation, suivre les avertissements, porter les protecteurs auditifs, avoir les cheveux attachés, éviter les vêtements amples, porter des chaussures fermées ou de sécurité, ne pas porter de bijoux, de collier ou de montre, etc.).

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES COMPÉTENCES

MÉTIER : Opérateur ou opératrice de métiers à tisser		Code CNP : 9442
Compétence 1 : Être capable d'alimenter les métiers		
Contexte de réalisation :		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans le cadre de son travail, plusieurs métiers sont sous sa responsabilité ▪ À partir des méthodes et consignes pour le remplacement des produits d'alimentation de trame et de chaîne ▪ De façon autonome pour l'alimentation routinière ▪ En se référant aux modèles de référence de cônes ou de tubes, aux fiches techniques, aux cartes d'identification ou aux instructions de travail 		
Éléments de compétence	Critères de performance	
Être en mesure de :		
1.1 Remplacer les produits d'alimentation de trame	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Précision et minutie des gestes effectués de façon constante et rapide ▪ Exécution des nœuds dans les temps requis ▪ Conformité des attaches ▪ Utilisation des bons produits d'alimentation de trame ▪ Respect des règles de prévention en santé et sécurité au travail ▪ Localisation systématique des arrêts potentiels des métiers 	
1.2 Remplacer les produits d'alimentation de chaîne	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Alimentation constante des métiers ▪ Conformité des attaches ▪ Utilisation des bons produits d'alimentation de chaîne ▪ Respect des règles de prévention en santé et sécurité au travail ▪ Communication appropriée de l'information pertinente aux collègues 	

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES COMPÉTENCES

MÉTIER : Opérateur ou opératrice de métiers à tisser		Code CNP : 9442
Compétence 2 : Être capable de patrouiller l'aire de travail des métiers		
Contexte de réalisation :		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ De façon systématique ▪ De façon autonome ▪ À l'aide d'outils manuels permis dans l'entreprise 		
Éléments de compétence	Critères de performance	
Être en mesure de :		
2.1 Nettoyer le système d'insertion du fil de trame	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Respect des fréquences établies de nettoyage ▪ Utilisation adéquate des outils ▪ Respect des règles de prévention en santé et sécurité au travail 	
2.2 Enlever les accumulations de fibres sur les métiers <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les accumulations susceptibles de causer des arrêts ▪ Corriger les anomalies 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identification systématique des situations susceptibles de causer des arrêts de métier ▪ Respect des règles de prévention en santé et sécurité au travail ▪ Corrections appropriées 	
2.3 Effectuer l'enregistrement des données de production ou autre information	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inscription exacte des données au fur et à mesure ▪ Utilisation des bons moyens d'identification et d'inscription 	
2.4 Repérer les anomalies sur les métiers <ul style="list-style-type: none"> ▪ Traiter les anomalies 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Justesse du diagnostic des anomalies ▪ Pertinence des mesures prises ▪ Communication appropriée de l'information pertinente aux collègues 	
2.5 Effectuer les inspections à l'arrière du métier à tisser <ul style="list-style-type: none"> ▪ Effectuer les inspections en cours de fabrication 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Efficacité des patrouilles ▪ Respect de toutes les patrouilles attendues 	

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES COMPÉTENCES

MÉTIER : Opérateur ou opératrice de métiers à tisser		Code CNP : 9442
Compétence 3 : Être capable de déceler les causes d'arrêts (chaîne, trame, mécanique, etc.), réparer et remettre le métier en marche		
Contexte de réalisation :		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans le cadre de ses patrouilles ▪ À l'aide d'outils manuels permis dans l'entreprise 		
Éléments de compétence	Critères de performance	
Être en mesure de :		
3.1 Réagir aux arrêts de chaîne (y compris les corrections)		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déterminer la cause de l'arrêt ▪ Procéder aux corrections appropriées 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Justesse du diagnostic des causes d'arrêts ▪ Transmission précise de l'information sur les anomalies ▪ Élimination adéquate des causes d'arrêts ▪ Conformité des attaches ▪ Inspection systématique des patrons après correction ▪ Respect des règles de prévention en santé et sécurité au travail ▪ Capacité à fournir un effort physique soutenu 	
3.2 Réagir aux arrêts de trame (y compris les corrections)		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déterminer la cause de l'arrêt ▪ Prendre les actions appropriées 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Justesse du diagnostic des causes d'arrêts ▪ Transmission précise de l'information sur les anomalies ▪ Élimination adéquate des causes d'arrêts ▪ Conformité des attaches ▪ Respect des patrons d'insertion de trame ▪ Respect des règles de prévention en santé et sécurité au travail 	
3.3 Faire des nœuds		
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conformité des nœuds 	
3.4 Remplacer les lamelles		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Repérer les lamelles abîmées, manquantes ou non conformes ▪ Remplacer ou faire remplacer les lamelles abîmées, manquantes ou non conformes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identification systématique des lamelles abîmées, manquantes ou non conformes ▪ Remplacement adéquat des lamelles abîmées, manquantes ou non conformes 	
3.5 Repérer les lisses abîmées		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Remplacer ou faire remplacer les lisses abîmées 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identification systématique des lisses abîmées ▪ Pertinence des mesures prises 	

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES COMPÉTENCES

MÉTIER : Opérateur ou opératrice de métiers à tisser		Code CNP : 9442
Compétence 4 : Être capable de faire des inspections des produits tissés		
Contexte de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> ▪ De façon autonome ▪ Selon la fréquence établie 		
Éléments de compétence	Critères de performance	
Être en mesure de : 4.1 Détecter les défauts dans le produit tissé <ul style="list-style-type: none"> ▪ Déterminer la cause du défaut ▪ Corriger ou faire corriger la cause du défaut ▪ Corriger ou faire corriger les défauts dans le produit tissé 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Respect des consignes de détection des défauts ▪ Identification rapide et précise des défauts ▪ Pertinence des mesures prises 	

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES COMPÉTENCES

MÉTIER : Opérateur ou opératrice de métiers à tisser		Code CNP : 9442
Compétence 5 : Être capable d'effectuer les entretiens courants		
Contexte de réalisation :		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ À partir des directives et procédures de l'entreprise ▪ À l'aide des outils appropriés ▪ En suivant les instructions de travail et en se référant aux feuilles de planification de travail 		
Éléments de compétence	Critères de performance	
Être en mesure de : 5.1 Faire le nettoyage de l'aire de travail <ul style="list-style-type: none"> ▪ Garder son aire de travail propre et en ordre 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Propreté de l'aire de travail ▪ Respect des règles de prévention en santé et sécurité au travail 	